

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : INFORMATIONS LÉGALES

ETABLISSEMENTS NOGARET

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €,
Siège social : 372, route de la Grand Combe – 30480 CENDRAS
301 101 812 RCS NIMES
Représentée par Monsieur Jérôme NOGARET, Gérant.

Ci-après la « Société ».

Courrier : 372, route de la Grand Combe – 30480 CENDRAS

Téléphone : 04 66 30 20 18

ARTICLE 2 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par la Société, en France ou à l'étranger, auprès de consommateurs ou d'acheteurs professionnels (ci-après les « **Clients** ») désirant acquérir les produits proposés à la vente par la Société (ci-après les « **Produits** »).

Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement et de livraison des Produits. Les CGV s'appliquent à l'exception de toutes autres conditions et notamment les conditions générales d'achat du Client.

Les présentes CGV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la date de commande du Client est celle en vigueur à la date de ladite commande telle qu'accessible à l'adresse www.scierie-nogaret.com.

Les présentes CGV forment, avec le Devis, l'ensemble des dispositions contractuelles régissant les rapports entre la Société et les Clients. Elles sont annexées au Devis.

L'acceptation du Devis emporte l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client à qui elles seront entièrement opposables.

ARTICLE 3 : PASSATION D'UNE COMMANDE – ANNULATION

3.1 La vente est conclue au moment de la signature, par le Client, du devis (le « **Devis** ») établi par la Société. Le Devis mentionne l'ensemble des Produits commandés, les tarifs appliqués et les spécifications du Client.

Au moment de la signature du Devis, le Client est tenu de verser un **acompte égal à 30% du montant total TTC de la commande** ; ledit acompte étant définitivement acquis à la Société dès son règlement par le Client. Le versement d'un acompte vaut pleine et entière acceptation du Devis et des présentes CGV.

Le Devis est donc conclu sous condition résolution dudit versement. A défaut de versement de l'acompte dans un délai raisonnable, la commande est annulée, sans formalité, de plein droit.

La commande de Produits sera considérée comme définitive au moment de l'encaissement, par la Société, de l'intégralité de l'acompte. Elle sera alors mise en préparation.

Aucune modification de commande ne sera prise en compte par la Société après validation de sa commande par le Client sauf accord exprès de la Société.

En cas de modification ou d'adjonction des Produits, le prix sera modifié en conséquence et un nouveau Devis sera établi lequel devra être accepté par le Client.

3.2 L'annulation de la commande par le Client ne pourra avoir lieu qu'avant la mise en préparation de cette dernière. Toute commande dont la préparation a commencé ne pourra faire l'objet d'une annulation, sauf accord exprès de la Société.

Sous réserve des stipulations applicables aux contrats conclus hors établissement et à distance par des consommateurs (droit de rétractation), en cas d'annulation de la commande par le Client après sa validation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la

commande sera de plein droit acquis à la Société et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, sauf accord contraire.

La Société pourra en outre obtenir le paiement de la totalité de la commande annulée sans aucune formalité préalable obligatoire.

Réciproquement, et hormis les cas de force majeure, en cas d'annulation de la commande par la Société, l'acompte versé par le Client lui sera restitué dans un délai de trente (30) jours.

ARTICLE 4 : TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Les Produits proposés par la Société sont fournis aux tarifs en vigueur tels que mentionnés sur le Devis. Ces prix sont exprimés hors taxe et toutes taxes comprises et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Sur demande du Client, la Société peut être amenée à lui fournir des prestations de transport des Produits selon les modalités et tarifs mentionnés sur le Devis.

La part du coût unitaire que la Société supporte pour la gestion des déchets de PMCB, telle que facturée par l'éco-organisme VALOBAT, est intégralement répercutée au Client, acheteur professionnel du Produit, sans possibilité de réfaction (IDU REP PMCB ; FR321142_04JGKN).

4.2 Sauf disposition contraire figurant sur le Devis, toute facture émise par la Société est payable comptant, déduction faite de l'éventuel acompte déjà versé par le Client.

Pour les Clients professionnels, une ouverture de compte pourra être envisagée par la Société, permettant à ces derniers de bénéficier d'un paiement à 30 jours suivant la date d'échéance de la facture, par virement bancaire ou lettres de change.

Aucun escompte ne sera pratiqué par la Société pour paiement comptant. La Société ne pratique aucun rabais, remises ou ristournes.

4.3 En tout état de cause et sauf accord contraire des Parties, **la livraison des Produits n'aura lieu que sous réserve du paiement de l'intégralité du prix de la commande tel que figurant sur le Devis et encaissement effectif par la Société des sommes qui lui sont dues.**

Les modes de paiement acceptés sont les suivants : carte bancaire, virement bancaire, chèque, espèces.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par la Société des sommes qui lui sont dues.

4.4 En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà des délais prévus, des pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. La Société sera réservée le droit de suspendre ou d'annuler toute commande en cours.

Pour les Clients ayant la qualité de professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera applicable en sus des pénalités de retard.

ARTICLE 5 : LIVRAISON DES PRODUITS

5.1 Dans la mesure du possible, la Société s'engage à livrer les Produits dans le délai mentionné sur le Devis. Toutefois, ce délai n'est mentionné qu'à titre indicatif, **la Société ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de dépassement dudit délai, les commandes ne pouvant être satisfaites qu'en fonction des possibilités de production et d'approvisionnement.**

5.2 Les Produits commandés sont mis à disposition du Client sur le site de la Société, à charge pour le Client de les retirer : dans ce cas, il appartient au Client de réaliser ou de faire réaliser, sous sa seule responsabilité et à ses frais, le transport des Produits.

L'attention du Client est particulièrement attirée sur son obligation de contrôler, au moment de la livraison ou de l'enlèvement des Produits, la concordance entre les Produits livrés et la facture ou le Devis.

Un état des lieux sera effectué contradictoirement entre le Client et la Société le jour de l'enlèvement des Produits. Le Client pourra émettre toutes réserves, ces réserves devront être confirmées et détaillées par mail ou courrier recommandé adressés à la Société dans un délai maximal de 48 heures à compter de la date de la livraison ou de l'enlèvement. A défaut, le Client sera réputé avoir réceptionné les Produits conformes.

En cas de réserves, le Client devra laisser toute facilité à la Société pour procéder à la constatation des anomalies. Dans l'hypothèse où des réserves seraient valablement émises et prouvées, la Société fera son possible pour qu'elles soient levées dans un délai maximal de trois (3) mois. Il est néanmoins expressément précisé que la Société ne prendra pas en charge la levée des réserves dès lors que les Produits sont conformes aux caractéristiques mentionnées dans le Devis.

Au moment de la levée des réserves, un nouvel état des lieux contradictoire sera établi entre le Client et la Société.

5.3 Sur demande du Client, les Produits sont livrés par la Société au lieu mentionné par le Client lors de sa commande. Les frais de livraison et de transport sont à la charge intégrale du Client et mentionnés dans le Devis.

La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée (i) en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure, (ii) du fait de la non-conformité de l'adresse communiquée par le Client, (iii) en cas de retard dans la livraison dû au transporteur professionnel.

Lors de la livraison des Produits, le Client est tenu de contrôler la conformité de ces derniers avec le Devis. Le Client pourra émettre toutes réserves au moment de la livraison, ces réserves devront être confirmées et détaillées par mail ou courrier recommandé adressés à la Société dans un délai maximal de 48 heures à compter de la livraison. A défaut, le Client sera réputé avoir réceptionné les Produits conformes.

En cas de réserves, le Client devra laisser toutes facilités à la Société pour constater les réserves et éventuellement y apporter une solution.

Dans l'hypothèse où des réserves seraient valablement émises et prouvées, la Société fera son possible pour qu'elles soient levées dans un délai maximal de trois (3) mois. Il est néanmoins expressément précisé que la Société ne prendra pas en charge la levée des réserves dès lors que les Produits sont conformes aux caractéristiques mentionnées dans le Devis.

Au moment de la levée des réserves, un nouvel état des lieux contradictoire sera établi entre le Client et la Société.

ARTICLE 6 : RESERVE DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison/ d'enlèvement desdits Produits. Le transfert des risques s'effectue dès l'expédition ou l'enlèvement des Produits, le risque du transport étant supporté par le Client.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET GARANTIES – DROIT DE RETRACTATION

7.1 Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Les Produits fournis par la Société bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ;
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous et définies aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client consommateur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du vendeur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du produit, sauf pour les biens d'occasion, dont le délai est porté à six mois (art. L 217-7 du Code de la consommation)

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le produit.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des produits conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code Civil.

Toute garantie est exclue dans les cas suivants.

- non-respect des délais et modalités de mise en œuvre de la garantie ;
- en cas de mauvaise utilisation ou de défaut d'entretien du Produit, contraire aux recommandations de la Société ;
- en cas de non-respect des règles de pose, normes, DTU ou tout autre document de référence, déformation naturelle des matériaux bois, moisissures des surfaces, évolution de teinte ;
- en cas d'usure normale du Produit, d'accident, de force majeure, de négligence ou de malveillance ;
- en cas d'intervention pratiquée sur le Produit par le Client lui-même ou par un tiers non agréé par la Société ;
- pour l'utilisation du bois traité hors de sa classe d'emploi ou de son utilisation conforme à un usage normal ;
- pour des bois qui auront été recoupés ou usinés ultérieurement et dont les coupes n'auront pas été retraitées avec un traitement complémentaire adapté et plus généralement en cas de dommage dont l'origine est étrangère au Produit lui-même.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

7.2 Pour les contrats conclus hors établissement et à distance, le Client consommateur est informé qu'il dispose de la faculté de se rétracter sans motif dans un **délai de quatorze (14) jours à compter de la réception des Produits** par lui-même ou un tiers (autre que le transporteur).

Il est expressément précisé que la Société ne réalise aucune vente hors établissement ou à distance de ses Produits.

7.3 Dans l'hypothèse où les Produits ne correspondraient pas aux attentes du Client, la Société pourra accepter le retour des Produits sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les Produits devront être retournés en parfait état, sans avoir été utilisés par le Client, dans leur conditionnement d'origine.
- les Produits doivent être retournés dans un délai de QUINZE (15) jours à compter de la date de livraison ou d'enlèvement ;
- le Client devra fournir tout justificatif d'achat (facture).

Sous réserve du respect de ces conditions, la Société émettra un avoir équivalent au montant porté sur la facture d'achat des Produits dont le retour

est demandé (frais de transport et de traitement exclus), déduction faite de 15% TTC au titre des frais de dossier.

L'avoir remis au Client pourra être utilisé pour l'achat de Produits de la Société dans un délai de SIX (6) mois à compter de sa date d'émission.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de la Société chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 9 : NULLITE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des CGV ni altérer la validité de ses autres stipulations.

ARTICLE 10 : RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des présentes CGV ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE – LANGUE

De convention expresse entre les parties, les présentes CGV sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 : LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Version novembre 2023

Accessible à l'adresse : www.scierie-nogaret.com